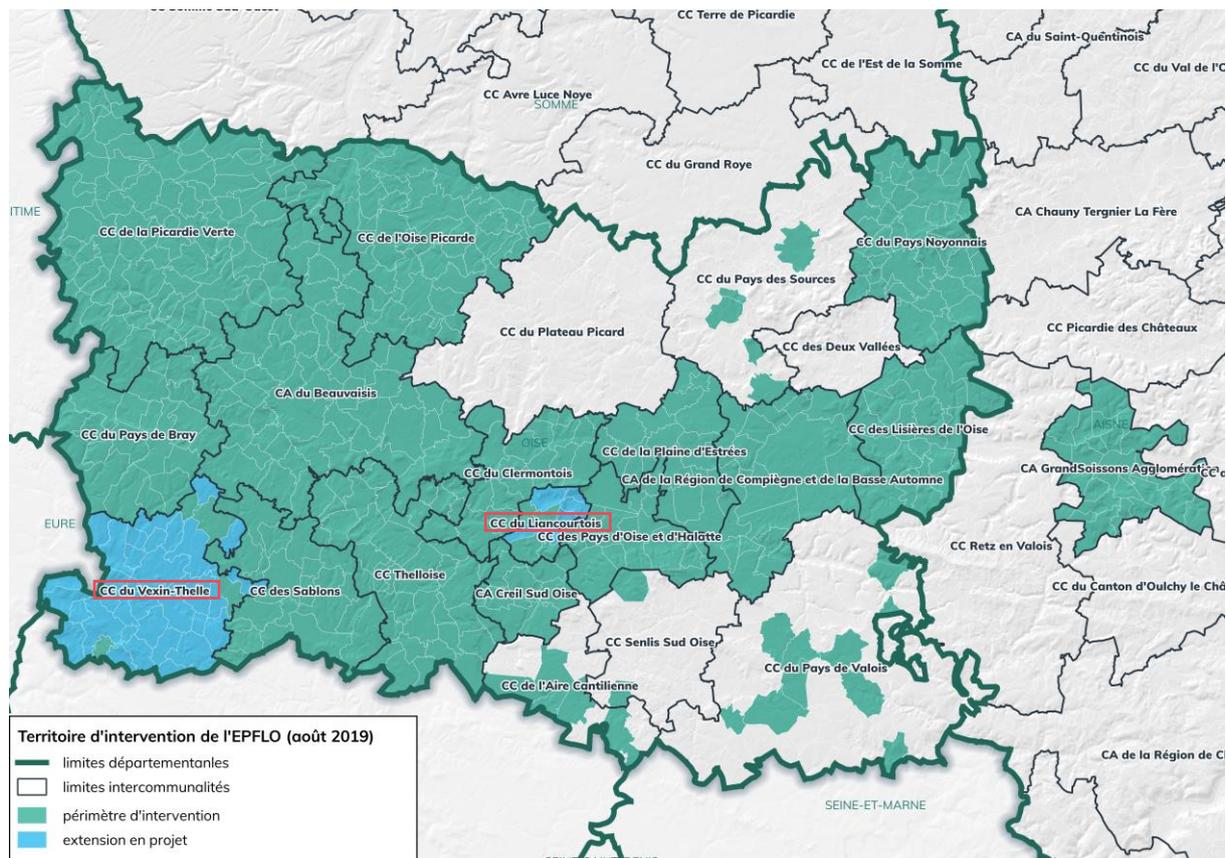


Cette note présente les projets d'extensions du périmètre d'intervention de l'EPFLO sur les intercommunalités suivantes, situées dans le département de l'Oise :

- ✓ CC du Liancourtois – Vallée Dorée (l'avis du CRHH sera sollicité par voie électronique)
- ✓ CC du Vexin-Thelle (l'avis du CRHH sera sollicité par voie électronique)

L'avis du CRHH est sollicité sur ces projets d'extensions, conformément aux dispositions des articles L324-2 et L324-2-1 A du code de l'urbanisme.

Carte du périmètre d'intervention de l'EPFLO

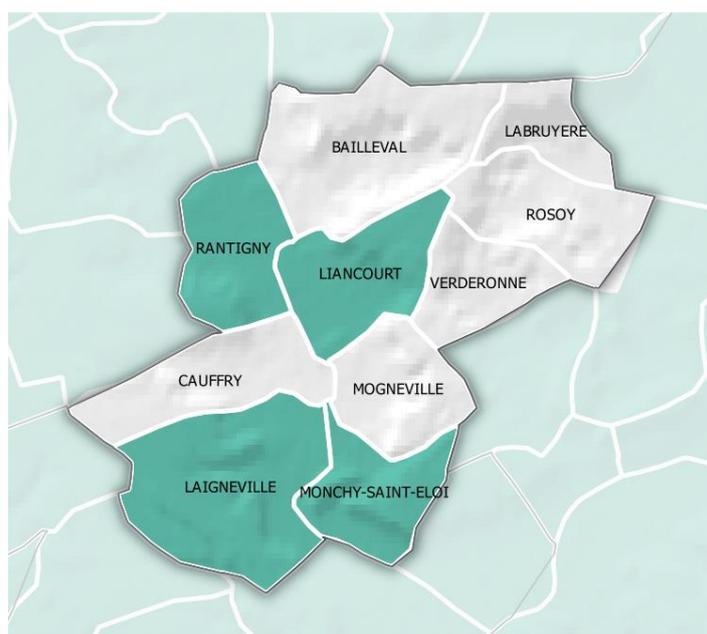


1// CC DU LIANCOURTOIS VALLEE DOREE

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée a délibéré le 13 mai 2019 pour adhérer à l'EPFLO. Le Conseil d'Administration de l'EPFLO du 27 mars 2019 s'était prononcé favorablement et à l'unanimité pour cette demande d'adhésion.

L'adhésion de la communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée à l'EPFLO permettra à l'ensemble du territoire de bénéficier d'un outil d'action foncière en appui à ses projets de développement et d'aménagement. L'intercommunalité est notamment intégrée au Schéma de Cohérence Territorial du Grand Creillois avec la communauté d'agglomération Creil Sud Oise, déjà membre de l'EPFLO.

Quatre des dix communes de l'intercommunalité sont déjà adhérentes, Laigneville (CA EPFLO 2008 12/09-11), Liancourt (CA EPFLO 2007 12/7-1), Monchy-Saint-Eloi (CA EPFLO 2008 07/01-1) et Rantigny (CA EPFLO 2013 03/28-1). Ces quatre communes représentent une population de 16 408 habitants sur les 23 934 habitants de l'intercommunalité au 1er janvier 2019, soit 69%.



Ainsi, l'adhésion de la CC du Liancourtois Vallée Dorée permettra à six communes, comptant 7 526 habitants, d'être désormais couvertes par l'Établissement Public Foncier Local, en plus des quatre communes déjà adhérentes totalisant 16 408 habitants.

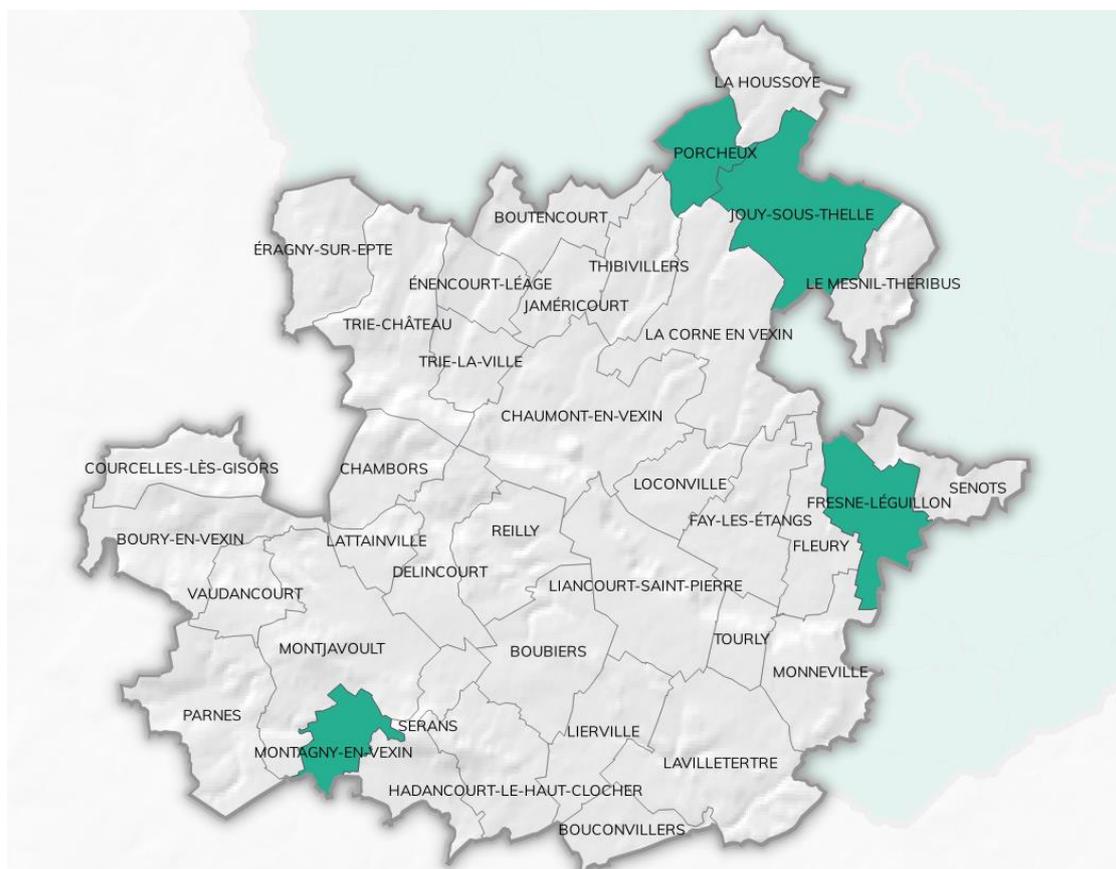
- ⇒ **Les délibérations des deux établissements ont été transmises au Préfet de Région, aussi l'avis du CRHH est sollicité**

2// CC DU VEXIN THELLE

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Vexin-Thelle a délibéré le 11 avril 2019 pour adhérer à l'Établissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO). Le Conseil d'Administration de l'EPFLO du 3 juillet 2019 s'est prononcé favorablement et à l'unanimité pour cette demande d'adhésion.

L'adhésion de la communauté de communes du Vexin-Thelle à l'EPFLO permettra à l'ensemble du territoire de bénéficier d'un outil d'action foncière en appui à ses projets de développement et d'aménagement. La communauté de communes est couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale et partages des problématique d'aménagement avec d'autres territoires du Sud de l'Oise, déjà adhérents à l'EPFLO.

Quatre des trente-septⁱ communes de l'intercommunalité sont déjà adhérentes, Fresne-Léguillon (CA EPFLO 2012 12/10-1), Jouy-sous-Thelle (CA EPFLO 2012 03/26-1), Montagny-en-Vexin (CA EPFLO 2012 07/11-1), Porcheux (CA EPFLO 2008 02/19-5). Elles représentent une population totale de 2 770 habitants sur les 20 721 habitants de l'intercommunalité au 1er janvier 2019, soit 13%.



Ainsi, l'adhésion de la CC du Vexin-Thelle permettra à trente-trois communes, comptant 17 951 habitants, d'être désormais couvertes par l'Établissement Public Foncier Local, en plus des quatre communes déjà adhérentes.

⇒ **Les délibérations des deux établissements ont été transmises au Préfet de Région, aussi l'avis du CRHH est sollicité**

ⁱ Dans la note transmise en mai, il était fait mention de 35 communes et non 37 suite à une erreur d'actualisation (les communes de Boury-en-Vexin et Courcelles-lès-Gisors ont été réintégré à la CC du Vexin-Thelle après avoir demandé leur retrait pour rejoindre la CC du Vexin-Normand)